Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020307-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Pleine-Fougères**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 02/03/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 18 | 13 | 14 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 14<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

**Présents** : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPPÉ Emilie, HIVERT Sylvie, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis
Excusé(s) : Mme HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, M. LELOUP Jean-Pierre

Absent(s) : Mme PIGEON Sylvie, M. RONDIN Bruno

**A été nommé(e) secrétaire** : M. ROUSSEL Axel

## 2026-02/03-07 – Complexe sportif Jean Gallon : signature d'une convention de servitude avec ENEDIS

Vu les travaux de rénovation du complexe sportif Jean Gallon ;

Considérant qu'Enedis demande d'établir une convention de servitude en établissant une bande de 3m de large, une canalisation de souterraine sur une longueur totale de 28 mètres avec les accessoire sur la parcelle AB 493 ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de signer cette convention de servitude.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
06/03/2026